



Conditions Générales de Vente

Version 1.1 · Applicable dès le 9 août 2026 · lecoledescoachs.fr

Dénomination sociale L'École des Coachs SAS

Société mère L'École des Coachs Holding

Forme juridique Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social 200 rue de l'Ardoux, 45160 Olivet, France

RCS Orléans, 988 234 605 00018

N° de déclaration d'activité 24450456345 (auprès de la DREETS)

Certification qualité Qualiopi, catégorie Actions de formation

Président Garry Babaud

Téléphone 07 81 28 26 04

Email contact@lecoledescoachs.fr

Sommaire

PARTIE I — NOS FORMATIONS

01 Champ d'application

02 Description des prestations

03 Conditions d'accès et prérequis

PARTIE II — COMMANDER ET PAYER

04 Processus d'inscription

05 Tarifs et modalités de paiement

06 Financement et dispositifs d'aide

PARTIE III — VOS DROITS

07 Droit de rétractation

08 Garantie de réussite Prépa TEP



09 Report et annulation de session

PARTIE IV — PENDANT LA FORMATION

10 Accès aux contenus numériques et propriété intellectuelle

11 Obligations du client

12 Obligations de L'École des Coaches

13 Certification et délivrance du diplôme

PARTIE V — TRANSPARENCE & DONNÉES

14 Transparence et résultats

15 Accessibilité et situation de handicap

16 Protection des données personnelles

PARTIE VI — EN CAS DE DÉSACCORD

17 Responsabilité

18 Réclamations et médiation

19 Droit applicable et juridiction compétente

20 Entrée en vigueur et modifications

Article 1 — Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées par L'École des Coaches sur le site lecoledescoachs.fr, à savoir :

- L'inscription aux Tests d'Exigences Préalables (TEP), obligatoires avant l'entrée en formation ;
- Les formules de Prépa TEP (accès numérique) ;
- La formation CQP Instructeur Fitness (option Musculation & Personal Training), dispensée en présentiel à Orléans et en distanciel ;
- Les formations complémentaires : Lance ton activité, Coach Référence, Acquisition Clients, Deviens Coach Sportif à Succès, ainsi que les spécialisations (Pilates Reformer) ;
- Tout autre service de formation proposé ultérieurement sur le site.

Ces CGV prévalent sur tout document émanant du client, sauf accord écrit préalable et exprès de L'École des Coaches. L'École des Coaches se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment ; la version applicable est celle en vigueur à la date de la commande.

Article 2 — Description des prestations

CQP Instructeur Fitness, formation certifiante

Diplôme professionnel de niveau 3, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous la fiche RNCP40595, délivré sous la responsabilité de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Sport (CPNEF Sport). L'École des Coaches forme sur l'option **Musculation & Personal Training**.

- Durée : 14 semaines, à raison de 8 jours de cours par mois ;
- Format : environ 70% en présentiel à Orléans, 30% en distanciel ;
- Prérequis d'entrée : réussite des TEP, PSC1 (ou équivalence reconnue), certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives ;
- Certification délivrée conformément au référentiel national en vigueur (Guide d'habilitation GestiCert).

Le contenu pédagogique, les créneaux et lieux de formation peuvent être ajustés par L'École des Coaches, dans le respect des exigences réglementaires applicables à la certification.

Tests d'Exigences Préalables (TEP)

Épreuves physiques et entretien oral obligatoires avant l'entrée en formation CQP IF, organisées en session à CrossFit Cenabum, 537 rue de la Juine, 45160 Olivet. L'inscription aux TEP fait l'objet d'un paiement distinct de celui de la formation elle-même.

Prépa TEP

Formation à accès numérique immédiat, proposée en quatre formules (Prépa TEP seule, Prépa TEP + Coaching individuel, Prépa TEP + Programme d'entraînement personnalisé, Pack Réussite TEP), destinée à préparer le candidat aux TEP.

Formations complémentaires

Des formations autonomes, indépendantes de l'obtention du CQP IF, sont proposées pour accompagner le développement de l'activité professionnelle du coach sportif : Lance ton activité (accès numérique), Coach Référence (présentiel, 2 jours), Acquisition Clients (présentiel, 2 jours d'immersion terrain), Deviens Coach Sportif à Succès (accès numérique), ainsi que des spécialisations comme le Pilates Reformer. Le contenu, la durée, le format et le tarif de chacune sont précisés sur sa fiche produit respective.

L'École des Coaches se réserve le droit de modifier le contenu pédagogique, les lieux de formation, les calendriers et les modalités d'enseignement, dans le respect des exigences réglementaires applicables.



Article 3 — Conditions d'accès et prérequis

L'accès à la formation CQP Instructeur Fitness est conditionné au respect cumulatif des prérequis suivants :

- Être titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme reconnu (PSC1 ou équivalence) ;
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives ;
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP) ;
- Avoir déposé un dossier de pré-inscription complet ;
- Avoir justifié d'une solution de financement ou d'un engagement de paiement.

Le détail complet des prérequis d'admission est consultable sur la page dédiée du site. Le non-respect de l'un de ces prérequis au jour de l'entrée en formation peut entraîner l'impossibilité pour le candidat d'intégrer la session.

Article 4 — Processus d'inscription

L'inscription se déroule en plusieurs étapes :

1. **Dépôt du dossier** de pré-inscription en ligne (informations personnelles, situation, projet professionnel) ; cette étape ne constitue pas une inscription définitive.
2. **Étude du dossier** par L'École des Coaches, avec retour sous 24h ouvrées.
3. **Paiement** de la prestation choisie via le lien sécurisé Stripe fourni.
4. **Confirmation définitive**, adressée par email, accompagnée du récapitulatif de commande et des informations pratiques.

Pour la formation CQP IF, les places disponibles par session sont limitées ; la confirmation définitive est accordée par ordre de complétude des dossiers.



Article 5 — Tarifs et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. La TVA n'est pas applicable, conformément à l'article 261-4-4 b du Code Général des Impôts. Les tarifs ci-dessous sont indicatifs à la date de rédaction ; le prix applicable est celui affiché sur le site au moment de la commande.

Prestation	Tarif	Modalités
Inscription aux TEP	50€	Paie ment unique
Prépa TEP (formule seule)	97€	Paie ment unique
Prépa TEP + Coaching individuel	144€	Paie ment unique
Prépa TEP + Programme personnalisé	164€	Paie ment unique
Pack Réussite TEP	211€	Paie ment unique
CQP Instructeur Fitness	3 000€ (autofinancement) / 3 500€ (financement)	Jusqu'à 4 fois sans frais en autofinancement
Lance ton activité	100€	Paie ment unique
Coach Référence	500€ (réseau GA Coachs) / 700€	Paie ment unique
Acquisition Clients	700€ TTC	Jusqu'à 4 fois via GoCardless
Deviens Coach Sportif à Succès	1 000€ (1 fois) / 1 200€ (3 fois)	1 ou 3 fois, 400€/mois

Le paiement s'effectue en ligne via la plateforme sécurisée Stripe, ou, pour certaines prestations, par prélèvement via GoCardless. Selon la formule choisie, un paiement fractionné sans frais peut être proposé. L'École des Coachs ne conserve aucune donnée bancaire ; celles-ci sont traitées exclusivement par ses prestataires de paiement, conformément à leur propre politique de sécurité.

En cas de non-paiement à échéance sur une formule fractionnée, L'École des Coachs se réserve le droit de suspendre l'accès aux ressources pédagogiques, sans préjudice de toute action en recouvrement.

Article 6 — Financement et dispositifs d'aide

L'École des Coaches étant certifiée Qualiopi, certaines formations sont éligibles à des dispositifs de financement externes, notamment :

Dispositif	Public concerné
CPF (Mon Compte Formation)	Toute personne disposant de droits CPF
AIF, France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits
OPCO	Salariés, selon leur secteur
FIF PL / AGEFICE	Professions libérales, auto-entrepreneurs
Défense Mobilité	Militaires en reconversion professionnelle
Aides régionales	Selon la région de résidence et les dispositifs locaux

Les conditions d'éligibilité, d'instruction et de versement relèvent de chaque organisme financeur, non de L'École des Coaches, qui ne peut garantir l'acceptation d'un dossier de financement. La confirmation d'inscription à une formation financée reste conditionnée à la validation effective du financement par l'organisme concerné.

Article 7 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation.

Pour les prestations à **accès numérique immédiat** (Prépa TEP, Lance ton activité, Deviens Coach Sportif à Succès), le client est invité, avant paiement, à cocher une case par laquelle il demande expressément l'accès immédiat au contenu et reconnaît renoncer à son droit de rétractation dès le début de l'exécution, conformément à l'article L.221-28, 13° du Code de la consommation. Sans ce consentement exprès, le droit de rétractation de 14 jours s'applique pleinement.

Pour l'inscription aux TEP, la formation Coach Référence, Acquisition Clients et les autres prestations à date d'exécution différée, le droit de rétractation de 14 jours s'applique normalement, sous réserve qu'il ne fasse pas obstacle à la tenue de la session si celle-ci intervient avant l'expiration du délai avec l'accord exprès du client.

Pour exercer ce droit, le client adresse sa demande par email à contact@lecoledescoachs.fr, en précisant l'intitulé de la formation, la date de commande et ses coordonnées. En cas de rétractation valide, L'École des Coaches procède au remboursement dans un délai de 14 jours, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat.

Article 8 — Garantie de réussite Prépa TEP

Les formules de Prépa TEP sont assorties d'une **garantie de réussite** : en cas d'échec aux TEP après avoir suivi la préparation, le client est accompagné gratuitement pour se représenter à la session suivante, jusqu'à validation de ses TEP. Cette garantie constitue un accompagnement complémentaire gratuit ; elle ne donne pas lieu à un remboursement de la somme versée. Elle s'applique au client ayant effectivement suivi le contenu de la Prépa TEP correspondant à la formule achetée.

Article 9 — Report et annulation de session

Inscription aux TEP, Coach Référence, Acquisition Clients : aucun report ni remboursement n'est possible après paiement, sauf cas de force majeure dûment justifié (arrêt maladie avec certificat médical, décès d'un proche, ou tout événement imprévisible et insurmontable indépendant de la volonté du client). Une demande de report pour force majeure doit être adressée par écrit, avec justificatif, avant la date de la session.

Prépa TEP, Lance ton activité, Deviens Coach Sportif à Succès (accès numérique immédiat) : aucun report n'est applicable, l'accès étant permanent une fois activé. Le client dispose du droit de rétractation prévu à l'article 7, dans les conditions qui y sont précisées.

Annulation ou report à l'initiative de L'École des Coaches

Pour toute formation en présentiel (CQP Instructeur Fitness, Coach Référence, Acquisition Clients), en cas de nombre insuffisant de participants ou de circonstances exceptionnelles, L'École des Coaches se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session. Le client en est informé dans les meilleurs délais et se voit proposer, à son choix, un report sur une session ultérieure ou un remboursement intégral des sommes versées.

Financement par un organisme tiers : pour les clients bénéficiant d'un financement (CPF, OPCO, France Travail, Région), les conditions de report et d'annulation sont également régies par les règles propres à chaque dispositif financeur.

Article 10 — Accès aux contenus numériques et propriété intellectuelle

L'accès aux contenus numériques (Prépa TEP, Lance ton activité, Deviens Coach Sportif à Succès, documents téléchargeables) est accordé au client à titre personnel, non exclusif et non cessible. Certains documents (plaquette, guides, supports pédagogiques) sont mis à disposition en téléchargement gratuit sur le site ; leur usage reste strictement personnel.

L'ensemble des contenus pédagogiques et éditoriaux de L'École des Coaches (textes, vidéos, supports, logos, images) est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou commercialisation, partielle ou totale, sans autorisation écrite préalable, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par la loi.

Article 11 — Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes lors de son inscription et communiquer l'ensemble des documents requis dans les délais impartis ;
- Assister aux sessions de formation prévues et compléter les modules à distance dans les délais communiqués ;
- Adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres stagiaires et le personnel ;
- Régler les sommes dues dans les délais convenus ;
- Ne pas reproduire, diffuser ou commercialiser les contenus pédagogiques sans autorisation écrite préalable.

Tout manquement grave peut entraîner l'exclusion du stagiaire, sans remboursement et sans préjudice de toute action en réparation.

Article 12 — Obligations de L'École des Coaches

L'École des Coaches s'engage à :

- Dispenser la formation conformément au programme pédagogique décrit sur le site ;
- Mettre à disposition des formateurs qualifiés et expérimentés ;
- Accompagner le client dans ses démarches administratives et de financement, sans garantie de résultat sur l'acceptation du dossier ;
- Prendre en compte les besoins spécifiques liés au handicap, dans la mesure des possibilités décrites à l'article 15 ;
- Délivrer les attestations et justificatifs nécessaires à la certification ;
- Traiter les données personnelles conformément à la réglementation en vigueur (RGPD), comme précisé à l'article 16.

Article 13 — Certification et délivrance du diplôme

La certification professionnelle CQP Instructeur Fitness est délivrée par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Sport (CPNEF Sport), sous la responsabilité du jury plénier national, et non par L'École des Coaches elle-même.

Le délai de délivrance du diplôme dépend des dates de jurys pléniers nationaux ; L'École des Coaches ne peut garantir une date précise de réception, ce délai pouvant s'étendre à plusieurs mois après la fin de la formation. Ce n'est qu'après réception du diplôme que le lauréat peut entamer les démarches d'obtention de la carte professionnelle d'éducateur sportif.

Article 14 — Transparence et résultats

L'École des Coaches publie ses indicateurs de performance réels (taux de réussite, satisfaction, insertion professionnelle) sur sa page dédiée, dès qu'ils sont disponibles. La première promotion CQP Instructeur Fitness démarrant en septembre 2026, aucun résultat statistique n'est encore disponible à la date de publication des présentes CGV. L'École des Coaches s'engage à ne communiquer que des données réelles et vérifiables, et à ne jamais publier de chiffre non mesuré.

Le détail des résultats disponibles est consultable sur la page Résultats & Transparence du site.

Article 15 — Accessibilité et situation de handicap

L'École des Coaches s'engage à faciliter l'accès à ses formations pour les personnes en situation de handicap, dans la limite des possibilités techniques et organisationnelles de l'organisme. Toute personne souhaitant étudier les conditions d'accès spécifiques à une formation est invitée à prendre contact avec la référente handicap de l'école, Clothilde Rouet, via WhatsApp ou par email à contact@lecoledescoachs.fr.

Article 16 — Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, L'École des Coaches traite les données personnelles collectées lors de l'inscription à des fins de gestion des inscriptions, de suivi pédagogique, de facturation et de communication relative à la formation. Le détail complet des finalités, durées de conservation et droits du client (accès, rectification, effacement, opposition) est consultable dans la [Politique de confidentialité](#) du site.

Article 17 — Responsabilité

L'École des Coaches met tout en œuvre pour assurer la qualité de ses formations. Sa responsabilité est limitée aux dommages directs résultant de ses propres fautes dans l'exécution de la prestation ; elle ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects, ni de l'inexécution due à un cas de force majeure, au fait d'un tiers (organisme de financement, structure d'accueil de stage) ou au non-respect par le client de ses propres obligations.

L'École des Coaches ne peut garantir les résultats obtenus par le client, notamment en termes de réussite aux examens ou d'insertion professionnelle, en dehors des garanties explicitement formulées à l'article 8.

Force majeure

L'École des Coaches ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard d'exécution de ses obligations en cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophe naturelle, décision gouvernementale, défaillance technique des réseaux, pandémie, ou tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties).

Accidents et assurances

Le client est couvert par l'assurance responsabilité civile souscrite par L'École des Coaches pour les dommages survenus dans le cadre des activités encadrées en présentiel. Pour la mise en situation professionnelle (stage) réalisée au sein d'une structure d'accueil tierce, la couverture assurance relève de cette structure.

Article 18 — Réclamations et médiation

En cas de litige ou d'insatisfaction, le client est invité à adresser sa réclamation en priorité à L'École des Coaches, par email à contact@lecoledescoachs.fr ou par WhatsApp au 07 81 28 26 04. Une procédure de réclamation formalisée est en place dans le cadre de la certification Qualiopi de L'École des Coaches.

En l'absence de réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, ou utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr.

Article 19 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents. Pour les litiges impliquant un consommateur, le tribunal compétent est celui du lieu de résidence du consommateur au moment de la conclusion du contrat, conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation. Pour les litiges impliquant un professionnel, le tribunal compétent est celui du siège social de L'École des Coaches SAS.



Article 20 — Entrée en vigueur et modifications

Les présentes CGV entrent en vigueur à compter de leur publication sur le site lecoledescoachs.fr et s'appliquent à toutes les commandes passées à compter de cette date. L'École des Coaches se réserve le droit de les modifier à tout moment ; les modifications prennent effet dès leur publication en ligne, la version applicable à toute commande étant celle disponible sur le site au moment de la commande.

Si l'une des clauses venait à être déclarée nulle ou non avenue, cette nullité n'affecterait pas les autres dispositions, qui demeurerait pleinement en vigueur.

Annexe — Formulaire type de rétractation

À l'attention des clients souhaitant exercer leur droit de rétractation dans les conditions prévues à l'Article 7. À adresser par email à contact@lecoledescoachs.fr.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation :

Formation commandée

Commandée le

Nom, prénom

Email

Date